

Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan 2024

2024 Taiwan International
Print Biennial

Appel à Candidatures
Call for Submissions

2023 | 12.25 — 2024 | 02.05

Les Périodes d'inscription en Ligne
Online Application Period



指導單位 Supervisor



主辦單位 Organizer



本展活動官網及QR CODE:
<https://printbiennial.ntmofa.gov.tw/>



RÈGLEMENTS POUR LA BIENNALE INTERNATIONALE DE LA GRAVURE DE TAIWAN 2024

I. OBJECTIF

Le but de cette exposition biennale avec jury est de promouvoir l'art de la gravure et de favoriser les échanges culturels internationaux en permettant la participation d'artistes de talent venus du monde entier. À travers les concours et l'exposition, cet événement servira de plateforme pour l'échange artistique et la collaboration culturelle, contribuant ainsi à la diversité et à la vitalité de l'art de la gravure et des autres arts liés à la gravure.

Superviseur : Ministère de la Culture

Organisateur : Musée National des Beaux-Arts de Taiwan

II. CALENDRIER

Novembre 2023	Publication du prospectus de la Biennale
25 décembre 2023	Ouverture des soumissions
5 février 2024	Clôture des soumissions
Mars 2024	Sélection Préliminaire en ligne
20 mars 2024	Annnonce des résultats de la Sélection Préliminaire
21 mars 2024	Début de la soumission des originaux pour les œuvres sélectionnées
25 avril 2024	Clôture de la soumission des originaux pour les œuvres sélectionnées (Les originaux reçus après le 25 avril 2024 ne seront pas acceptés)
7 juin 2024	Annnonce des lauréats
Fin juillet - début août 2024	Cérémonie d'ouverture et remise des prix (sous réserve de mises à jour de l'emploi du temps, qui seront annoncées ultérieurement)
Juillet - octobre 2024	Période d'exposition (sous réserve de mises à jour de l'emploi du temps, qui seront annoncées ultérieurement)
Avant le 31 décembre 2024	Renvoi des œuvres sélectionnées (à l'exception des œuvres primées) aux artistes

※ Veuillez consulter les avis de l'organisateur pour voir s'il y a des modifications à ce calendrier. Les dernières mises à jour du calendrier sont également disponibles sur les sites web officiels du Musée National des Beaux-Arts de Taiwan et de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>>.

III. RÈGLES DE SOUMISSION

- Aucuns frais d'inscription ne sont requis. Les artistes du monde entier sont éligibles pour participer. Toutes les œuvres soumises doivent être des estampes originales sur **papier**. L'œuvre doit être achevée en **2021** ou ultérieurement, entièrement originale et ne doit pas avoir été exposée lors des éditions précédentes de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>>.
- Toutes les œuvres soumises doivent être des pièces d'art originales qui répondent aux caractéristiques <<indirectes>> et <<multiples>> de la gravure, qu'elles soient basées sur la gravure en taille-douce ou sur la sérigraphie. (Toutes les techniques de gravure, y compris les monotypes et les impressions numériques, sont les bienvenues.)
- Chaque œuvre soumise ne doit pas dépasser **150 cm en longueur ou en largeur en termes de taille de papier (pas la taille de l'image)**, et ne doit pas être plus petite que **40 cm en longueur ou en largeur**. L'œuvre ne doit pas excéder **20 cm d'épaisseur**. Les estampes combinées, au total, ne doivent pas dépasser cette plage de tailles non plus.
- Chaque participant est autorisé à soumettre **une seule œuvre**. Les œuvres de collaboration ne seront pas acceptées.
- Une **signature** doit être apposée soit sur le côté imprimé, soit au dos de l'œuvre, en indiquant **l'édition de l'estampe** et **l'année de création**. La signature doit être claire et lisible, et l'œuvre **NE DOIT PAS être encadrée**.
- Les œuvres qui ne respectent pas ces exigences ne seront pas examinées.

IV. CALENDRIER DE LA DEMANDE ET SOUMISSION DES ŒUVRES

(I) Informations sur la Sélection Préliminaire

- L'inscription en ligne se déroulera du **25 décembre 2023 jusqu'à 24:00, heure de Taipei (GMT+08:00), le 5 février 2024**. Veuillez visiter le site web de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>> à l'adresse <https://printbiennial.ntmofa.gov.tw/> pour vous inscrire.

2. Remarques concernant l'inscription en ligne :

- (1) Veuillez suivre les instructions de la page d'inscription pour fournir les informations nécessaires, y compris les expériences passées, les prix et les expositions, ainsi que les détails de l'œuvre, tels que votre démarche artistique.
 - (2) Téléchargez une image montrant l'ensemble de l'œuvre originale, et 4 images en gros plan pour la **Sélection Préliminaire**, en suivant les instructions de la page d'inscription (**l'image doit être au format JPG et en mode couleur RVB ; la longueur de l'image doit être supérieure à 2 000 pixels, et ne pas dépasser 10 Mo**).
 - (3) Téléchargez des images en gros plan de la signature, de l'édition et de l'année de création, sur l'œuvre en suivant les instructions de la page d'inscription, les images doivent être au format JPG et ne pas dépasser 2 Mo.
 - (4) Une fois le téléchargement terminé, un courrier électronique de confirmation sera envoyé à votre adresse électronique. Si vous ne le trouvez pas dans votre boîte de réception, veuillez vérifier s'il a été classé comme spam. Toutes les informations peuvent être révisées en ligne avant la date limite d'inscription. L'annulation de l'inscription est également possible pendant cette période.
3. Les demandes incomplètes, non abouties, tardives ou inéligibles ne sont pas acceptées. Si vous rencontrez des difficultés techniques liées au système d'inscription en ligne, veuillez contacter l'organisateur de l'événement au +886-4-2372-3552, poste 702 ou 713 ; courrier électronique : print21@art.ntmofa.gov.tw.

(II) Informations pour la Sélection Finale

1. Calendrier et procédures de soumission :

- (1) L'annonce des résultats de la Sélection Préliminaire est prévue pour le 20 mars 2024. **Pour toutes les œuvres ayant passé la Sélection Préliminaire, les soumissions des originaux seront acceptées du 21 mars 2024 au 25 avril 2024. Les œuvres non admissibles ou arrivant après le 25 avril 2024 ne seront pas acceptées.** Veuillez prendre en considération le temps de livraison et soumettre les œuvres originales le plus tôt possible avant la date limite.
- (2) Veuillez visiter le site web de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>> : <https://printbiennial.ntmofa.gov.tw/> pour télécharger les étiquettes ; **attachez l'étiquette d'inscription à l'arrière de l'œuvre et l'étiquette de livraison postale au colis. Envoyez l'œuvre originale, y compris le formulaire de déclaration et le contrat de licence signés, par voie postale à l'adresse suivante : Bureau de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>>, Musée National des Beaux-Arts de Taiwan, situé au n° 2, Sec. 1, Wu-Chuan W. Rd., Taichung 403414, Taiwan.** Les livraisons en personne ne sont pas acceptées. Vous pourrez vérifier l'état de la livraison sur le site web de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>> ultérieurement.

2. Remarques concernant la soumission :

- (1) L'œuvre soumise ne doit pas être encadrée et doit être envoyée soit dans un tube en carton épais, soit dans un emballage en carton pour garantir qu'elle arrive en toute sécurité. Les soumissions internationales doivent être clairement étiquetées "Sans valeur commerciale" sur le colis.
- (2) Tous les participants doivent envoyer leurs œuvres originales uniquement par la poste. Veuillez noter que tous les participants seront responsables de couvrir tous les coûts associés, l'assurance et les taxes.

V. EXPOSITION

Toutes les œuvres sélectionnées et primées seront exposées au Musée National des Beaux-Arts de Taiwan, avec des dates d'exposition prévues provisoirement de juillet à octobre 2024 (sous réserve de mises à jour de l'emploi du temps, qui seront annoncées ultérieurement).

VI. SÉLECTION

- Sélection Préliminaire : **Les copies électroniques de toutes les œuvres**, conformes aux règles de soumission et enregistrées et livrées à temps, seront examinées par un jury lors de la première étape du processus de sélection.
- Sélection Finale : **Les œuvres originales**, sélectionnées par le jury lors de la première étape du processus de sélection, seront examinées par un jury lors de la dernière étape du processus de sélection.

3. Les résultats de la sélection seront annoncés sur le site web officiel du Musée National des Beaux-Arts de Taiwan à l'adresse <http://www.ntmofa.gov.tw/> et sur le site web officiel de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>> à l'adresse <https://printbiennial.ntmofa.gov.tw/>. Tous les participants qui passent la pré-sélection seront informés par e-mail. Tous les lauréats seront informés des résultats par courrier postal.

VII. PRIX

1. Prix

Prix	Nombre de Bénéficiaires	Récompense
Prix d'Or	1	Certificat et une récompense de 400,000 TWD
Prix d'Argent	1	Certificat et une récompense de 200,000 TWD
Prix de Bronze	1	Certificat et une récompense de 100,000 TWD
Prix Spécial du Jury	2	Certificat et une récompense de 80,000 TWD (chacun)
Prix du Mérite	5	Certificat et une récompense de 50,000 TWD (chacun)
Mention Honorable	5	Certificat et une récompense de 30,000 TWD (chacun)
Sélectionnés	Plusieurs	Certificat de Sélection (chacun)

2. Les lauréats internationaux du Prix du Mérite, du Prix Spécial du Jury et des trois meilleurs prix se verront offrir un billet d'avion aller-retour en classe économique par le trajet le plus court possible, ainsi que cinq jours d'hébergement et de repas, afin de participer à la cérémonie d'ouverture et à la remise des prix finaux. Les lauréats nationaux du Prix du Mérite, du Prix Spécial du Jury et des trois meilleurs prix se verront offrir les frais de transport, cinq jours d'hébergement et de repas, et seront également invités à donner des conférences publiques et à participer à diverses tables rondes ou activités d'illustration organisées par le Musée National des Beaux-Arts de Taiwan.
3. Chacun des lauréats recevra un Certificat de Prix, un Certificat de Collection, et une copie du catalogue de l'exposition de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>>.
4. Tous les artistes sélectionnés recevront un Certificat de Sélection et une copie du catalogue de l'exposition de la Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan.
5. Conformément à la législation fiscale de la République de Chine, les récompenses en espèces seront soumises à une taxe d'un montant de 10 pour cent pour les ressortissants taiwanais et de 20 pour cent pour les non-ressortissants.

VIII. DROITS D'AUTEUR

1. Tous les participants acceptent de se conformer aux règles de ce prospectus et de respecter les résultats du processus de sélection de la *Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan*.
2. Dans le cas où l'œuvre sélectionnée ou primée s'avérerait inadmissible pour la compétition, ou aurait plagié les œuvres d'autres artistes ou enfreint les droits d'autrui, tels que définis par le comité d'examen, l'organisateur disqualifiera le titre lauréat et retirera tous les prix et certificats (y compris la prime, le certificat de sélection et le certificat d'honneur). En cas de litige sur les droits d'auteur ou les droits connexes, le participant dont l'œuvre a été sélectionnée ou primée sera responsable de toute compensation qui en découlera.
3. **Toutes les œuvres récompensées seront collectées par l'organisateur. Les droits d'auteur de ces œuvres appartiendront à l'organisateur, qui remettra des certificats de collection aux participants. Les participants accorderont ensuite à l'organisateur le droit d'utiliser les œuvres récompensées de diverses manières conformément aux règles d'autorisation des œuvres collectées, notamment, mais sans s'y limiter : la reproduction, l'adaptation, le prêt, la compilation, la distribution, l'exposition publique, la transmission publique et la diffusion publique, ainsi que l'autorisation d'un tiers à utiliser les œuvres (y compris l'autorisation de produire des produits dérivés).**
4. Tous les participants dont les œuvres sont sélectionnées ou récompensées accordent à l'organisateur ou à tout utilisateur autorisé le droit d'utiliser les

photographies, les images et les textes de leurs œuvres à des fins d'éducation artistique, de promotion, de recherche et d'exposition. Le champ d'autorisation comprend les droits de les afficher publiquement, de les adapter, de les distribuer, de les présenter publiquement, de les réciter publiquement, de les interpréter publiquement, de les diffuser publiquement, et de distribuer et vendre des catalogues ou des produits dérivés connexes.

5. Le participant accepte que l'organisateur puisse utiliser les informations sur l'œuvre, y compris la démarche artistique telle qu'elle est rédigée dans le formulaire de candidature, pour des publications, des sites web et d'autres médias publics liés à l'événement.

IX. ASSURANCE

1. **Les œuvres sélectionnées et livrées au musée seront assurées aux frais de l'organisateur. L'organisateur trouvera et paiera l'assurance des œuvres pendant la période d'exposition. Les œuvres sélectionnées seront assurées à partir de la date d'arrivée au musée jusqu'au 31 décembre 2024.**
2. L'organisateur se conformera aux règles de la livraison express internationale pour l'assurance des œuvres en transit. Si les participants souhaitent assurer leurs œuvres par leurs propres moyens, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte pendant le processus d'expédition.
3. La valeur monétaire d'une œuvre retournée sera décidée conformément aux règlements établis par les bureaux de poste internationaux ou les compagnies de transport internationales.

X. RETOUR DES ŒUVRES

1. **Retour des Œuvres** : Toutes les œuvres sélectionnées (à l'exception des œuvres primées) seront également retournées aux artistes après l'exposition ; en principe, **les œuvres ne seront retournées qu'une seule fois; les frais de transport sont pris en charge par l'organisateur**; si une œuvre doit être retournée une deuxième fois, le participant sera responsable des frais et des procédures d'expédition.
2. **Si l'œuvre retournée ne parvient pas au participant en raison d'une erreur de nom du participant, d'un changement d'adresse, d'une adresse illisible, d'une mauvaise adresse ainsi que de l'absence de réception du colis, entraînant le renvoi de l'œuvre à l'organisateur**, après avoir informé le participant de la situation, l'organisateur peut disposer de l'œuvre qui n'a pas été réclamée, et facturer les frais qui pourraient en découler. Le participant ne pourra pas contester une telle disposition de l'œuvre par le musée. Autrement, le participant peut personnellement récupérer son œuvre au musée avant le 30 juin 2025.
3. L'organisateur prévoit de renvoyer toutes ces œuvres avant le 31 décembre 2024 par la poste. Le moment effectif de la livraison dépendra des procédures postales de chaque pays de résidence.

XI. AUTRES

1. Une fois l'œuvre soumise, le participant sera considéré comme ayant accepté de suivre le Règlement de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>>.
2. L'organisateur se réserve le droit de réviser ou de modifier le Règlement de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>> en cas de points non précisés, et fera des annonces en temps opportun sur le site web du Musée National des Beaux-Arts de Taiwan.
3. Le Règlement de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>> et les pièces jointes peuvent être téléchargés sur le site web du Musée National des Beaux-Arts de Taiwan (l'organisateur) à l'adresse <http://www.ntmofa.gov.tw> et sur le site web de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>>: <https://printbiennial.ntmofa.gov.tw/>.
4. Les récompenses financières spécifiées dans le règlement seront versées après l'approbation du budget par le Yuan législatif.

XII. ADRESSE POUR LA SOUMISSION

Bureau de la Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan 2024
Musée National des Beaux-Arts de Taiwan
No. 2, Sec. 1, Wu-Chuan W. Road, Taichung 403414, Taiwan, R. O. C.
Tél. : +886-4-2372-3552 poste 702 ou 713
Fax : +886-4-2375-4730
E-mail : print21@art.ntmofa.gov.tw

Déclaration

Je m'engage à suivre les règles mentionnées ci-dessus et dans les documents annexes. Je certifie que toutes les informations fournies dans cette demande sont véridiques. J'accepte que l'organisateur conserve le droit de me disqualifier de la compétition ou de retirer mon certificat de récompense/prime en cas de violation avérée des obligations susmentionnées à tout moment à l'avenir.

Contrat de Licence

1. Je certifie avoir lu et compris les réglementations sur les droits d'auteur de l'article VIII du Règlement de la Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan 2024. J'accepte également que l'organisateur puisse collecter, traiter et utiliser les informations que j'ai fournies dans cette demande à des fins d'administration de l'événement, ainsi que pour satisfaire tout besoin d'impression, de publication, de recherche, d'éducation, et de marketing écrit et physique lié à l'événement, en conformité avec la législation sur la protection des données personnelles.
2. Enfin, j'accepte que le public puisse prendre des photos sur le site de la <<Biennale Internationale de la Gravure de Taiwan>> 2024 sans trépieds ni flashes.

Signature _____ **Date** _____

(La demande ne sera acceptée qu'avec la signature.)
